



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/8

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|-------------------------------|
| Nom du produit | CyKill™ Blocks/Blocs |
| Code produit | 112828, 112830, 112831, D0260 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels; [PC8] Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides); |
| Description | Rodenticide. Prêt à l'emploi. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | regulatorysupport@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Numéro de téléphone en cas d'urgence | 1 800 234-5333 |
|--------------------------------------|----------------|

Informations supplémentaires

| | |
|---------------|---|
| Fabriqué par: | HACCO, Inc. 110 Hopkins Dr. Randolph, WI 53956-1316 U.S.A. HACCO, Inc. est une filiale en propriété exclusive de Neogen Corporation. |
| Hotline(s): | Médical: États-Unis (1-800-498-5743), International (1-651-523-0318). Répandre/CHEMTREC: États-Unis (1-800-424-9300), International (1-703-527-3887). |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Aucun danger important. |
|--------------------------------------|-------------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------|------------------------|
| Mention de danger | Aucun danger important |
|-------------------|------------------------|

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|--|
| Autres risques | Aucune donnée disponible sur ce produit. |
|----------------|--|

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|--------------|-----------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--|
| Bromethalin | | 63333-35-7 | 613-202-4 | | | Acute Tox. 1: H300; Acute Tox. 2: H330; Aquatic Chronic 1: H410; |

Informations supplémentaires

The exact percentage (concentration) of composition has been withheld as a trade secret.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir à moins d'avis contraire du médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). |
| Contact avec les yeux | Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| NOTE AU MÉDECIN OU AU VÉTÉRINAIRE | Pour les humains ou les animaux ingérant des appâts et / ou montrant des signes d'empoisonnement (tels que des tremblements musculaires, la perte de membre postérieur, ou des convulsions pour les animaux), limiter l'absorption par des vomissements ou un lavage gastrique. Les symptômes sub-létaux, s'ils sont présents, seraient le résultat d'un œdème cérébral et devraient être traités en conséquence par l'administration d'un diurétique osmotique et d'un corticostéroïde. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 2, 8 & 13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la section 1.2 pour de plus amples informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Contrôles de l'exposition professionnelle.


8.1.1. Valeurs limites d'exposition

| | | |
|---|-----------------|--------------|
| Glycerin (Glycérine (aérosols de)) | VME ppm: - | VME mgm3: 10 |
| | VLE ppm: - | VLE mgm3: - |
| | Observations: - | TMP No: - |
| | FT No: - | |
| Paraffin wax (Paraffine (cire de), fumée) | VME ppm: - | VME mgm3: 2 |
| | VLE ppm: - | VLE mgm3: - |
| | Observations: - | TMP No: 36 |
| | FT No: - | |
| Sucrose (Saccharose) | VME ppm: - | VME mgm3: 10 |
| | VLE ppm: - | VLE mgm3: - |
| | Observations: - | TMP No: - |
| | FT No: - | |

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| |  |
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection des yeux / du visage | Pas nécessaire normalement. |
| Protection de la peau - Protection des mains | Porter :. Gants résistants aux produits chimiques. |
| Protection de la peau - Divers | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | Pas nécessaire normalement. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| État | Solide |
| Couleur | Vert |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | donnée non disponible |
| Point de fusion | 37 - 100 °C |
| Point de congélation | donnée non disponible |
| Point d'ébullition | > 300 °C |
| Point d'éclair | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | donnée non disponible |
| Pression de vapeur | donnée non disponible |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité relative | donnée non disponible |
| Coefficient de partage | donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|------------------------|
| Densité apparente | 1.14 g/cm ³ |
| COV (composants organiques volatiles) | donnée non disponible |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

10.1. Réactivité

| | |
|--|------------------------|
| | donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|------------------------|
| | donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|------------------------|
| | donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|------------------------|
| | donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--|
| | La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. |
|--|--|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou en cas d'absorption à travers la peau. |
| corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| sensibilisation respiratoire ou cutanée | donnée non disponible. |
| mutagénicité sur les cellules germinales | donnée non disponible. |
| cancérogénicité | Le produit n'est pas considéré comme un carcinogène potentiel dans les Monographes de l'Agence Internationale pour la Recherche contre le Cancer (IARC), volumes 1-112. Le produit n'est pas nommé dans le 13e Rapport sur les Carcinogènes du Programme National de Toxicologie (NTP). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | donnée non disponible. |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | donnée non disponible. |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | donnée non disponible. |
| danger par aspiration | donnée non disponible. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |

11.1.4. Informations toxicologiques

| | | |
|------------------|---|---|
| Glycerin | Par inhalation chez le rat CL50/1 h: 2570 mg/m ³ | Voie orale chez le rat DL50: >12600 mg/kg |
| Propylene glycol | Voie orale chez le rat DL50: 20000 mg/kg | Voie dermique chez le lapin DL50: 20800 mg/kg |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

12.1. Toxicité

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

Élimination du conditionnement

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

donnée non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Sans objet.

SECTION 15: Informations réglementaires

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|------------|--|
| Règlements | <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).</p> <p>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.</p> <p>US State Regulations: New Jersey Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components.</p> <p>Pennsylvania Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components.</p> <p>Rhode Island Right-to-Know Hazardous Substance List: This material contains no reportable components.</p> |
|------------|--|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

| | |
|--|--|
| | Aucune donnée disponible sur ce produit. |
|--|--|

Informations supplémentaires

| | |
|---|--|
| FIFRA | This chemical is a pesticide product registered by the United States Environmental Protection Agency and is subject to certain labeling requirements under federal pesticide law. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for safety data sheets (SDS), and for workplace labels of non-pesticide chemicals. The hazard information required on the pesticide label is reproduced below. The pesticide label also includes other important information, including directions for use. |
| Mot de signalisation FIFRA Avertissement FIFRA | CAUTION. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tous les manipulateurs (y compris les préposés à l'application) doivent porter une chemise à manches longues et des gants de protection en stratifié. |

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|--|---|
| Révision | Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 4 - Ingestion. |
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | Acute Tox. 1: H300 - Mortel en cas d'ingestion. Acute Tox. 2: H330 - Mortel par inhalation. Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité |
|--|--|

CyKill™ Blocks/Blocs

Révision 1
Date de révision 2018-10-24

Informations supplémentaires

des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.

Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.
